

DIRECTION/ML/ML

DECISION N° 2017-10

Portant Délégation de signature

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Châteaudun,

Vu, l'article L 6143-7 du dernier alinéa du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Vu le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n°2017-OS-DM-0034 portant nomination de Monsieur Marc LAMOUR Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Vendôme, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Châteaudun,

Vu la Décision du Directeur Général du Centre Hospitalier de Chartres n° 4/2016 en date du 1er septembre 2016 nommant Monsieur Nicolas CAPRON Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Châteaudun.

Vu le contrat de travail débutant le 15 Janvier 2016, liant Alice GUYONNET à l'établissement en qualité de Directrice Adjointe.

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LAMOUR Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Châteaudun-La Loupe-Nogent le Rotrou, Monsieur CAPRON et Madame GUYONNET, Directeurs Adjointes, reçoivent délégation pour l'ensemble des compétences liées à la direction des trois établissements.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de la justice administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

Article 3 :

La présente décision prendra effet à dater de ce jour.

Fait à Châteaudun, le 7 Juillet 2017

Vu pour acceptation

Nicolas CAPRON
Directeur Adjoint

Vu pour acceptation

Alice GUYONNET
Directrice Adjointe

Le Directeur par intérim,
M. LAMOUR

Destinataires :

- Original : Dossier secrétariat de Direction pour archivage
- Copie : - D.R.H. pour archivage aux dossiers des agents
 - Trésorerie Hospitalière Départementale
 - Intéressés
 - Conseil de Surveillance